

Rapport d'activité

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie



Sommaire

- 3** Éditorial
- 4** Faits marquants 2010
- 6** Focus / La réforme des politiques publiques
- 7** Chiffres clés
- 8** Organigramme
- 9** Budget et bilan social
- 10** Économie
- 22** Énergie
- 26** Recherche et enseignement supérieur
- 28** Aide publique au développement
- 30** Engagements financiers de l'État
- 31** Conduite et pilotage des politiques économique et financière



2010, cap vers la croissance

Deux ans après le déclenchement de la crise, l'économie française se porte mieux et le contexte économique devient plus favorable. La reprise est certes progressive, mais la trajectoire suivie en 2010 est rassurante et laisse augurer une croissance plus forte, plus équilibrée et créatrice d'emplois. En hausse de 1,5 %, la croissance est deux fois plus élevée que l'hypothèse retenue dans le projet de loi de finances pour 2010 ; 125 000 emplois ont été créés dans le secteur marchand.

Ces bons résultats sont le reflet des réformes menées depuis le début de la crise au service du développement de l'activité économique et du financement de l'économie, la poursuite de la régulation financière au G20 et la protection du consommateur.

De nombreuses mesures ont été décidées et mises en œuvre, qu'il s'agisse de la réforme du crédit à la consommation, de la mise en place du statut de l'auto-entrepreneur, de la création de l'EIRL, de l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe professionnelle, des États généraux de l'industrie ou de la renégociation de la convention s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de

Santé (AERAS) pour faciliter l'accès au crédit et à l'assurance pour les personnes malades. Les équipes du ministère ont fait preuve d'un engagement sans faille au service des Français : tous se sont mobilisés pour que vivent les valeurs du service public au service de l'intérêt général, en particulier dans sa dimension économique et financière. Leur action a porté ses fruits ; je veux leur exprimer toute ma gratitude. En 2011, la croissance s'affirme, la France préside le G20 et œuvre avec ses partenaires à la stabilisation de la zone euro. Plus que jamais la poursuite des réformes et une gestion sérieuse des finances publiques sont nécessaires pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, renforcer encore l'attractivité de notre territoire et mettre la croissance au service de l'emploi.

Christine LAGARDE

Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie



Trois membres du Gouvernement collaborent avec Christine LAGARDE au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie :

Éric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique ;
Pierre LELLOUCHE, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur ;
Frédéric LEFEBVRE, secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

1^{er} janvier

La réforme de la taxe professionnelle entre en vigueur : la taxe professionnelle qui grevait les investissements des entreprises est supprimée et les collectivités territoriales bénéficient de ressources plus dynamiques. Le coût de cette réforme fondamentale pour la compétitivité des entreprises est maîtrisé (7,3 milliards euros en 2010 et 4,7 milliards en régime de croisière).



15 juin

Le nouveau dispositif issu de la **loi relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée** (EIRL) permet de distinguer les biens affectés à l'activité professionnelle du patrimoine personnel.

23 juillet

La loi relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services réforme le réseau des chambres de commerce et d'industrie et de celui des chambres de métiers et de l'artisanat tout en allégeant le poids de la fiscalité pesant sur les entreprises. Elle simplifie aussi le régime administratif de plusieurs professions réglementées.

7 décembre

OSEO se renforce et se simplifie. Les quatre sociétés OSEO Financement, OSEO Garantie, OSEO Innovation et OSEO Bretagne fusionnent pour donner naissance à une société unique, dénommée OSEO.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

1^{er} juillet

La loi portant réforme du crédit à la consommation encadre fortement le crédit renouvelable, interdit les publicités mensongères pour le crédit à la consommation et améliore l'accompagnement des personnes surendettées. L'entrée en vigueur de cette loi le 1^{er} novembre 2010 permet d'améliorer la situation des personnes surendettées.

30 juillet

Un arrêté encadre les taux garantis en assurance-vie afin de garantir la loyauté et l'équité des pratiques commerciales des assureurs.

Faits marquants 2010



CONTRÔLER ET RÉGULER LE SECTEUR FINANCIER

9 mars

Christine Lagarde installe la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui résulte de la fusion de la Commission bancaire, de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), du comité des entreprises d'assurance et du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). La France devient le premier pays à mettre en œuvre une réforme ambitieuse de son système de contrôle et de supervision du secteur financier.

3 septembre

Création de trois nouvelles autorités européennes pour renforcer le contrôle et la surveillance des banques, des assurances et des marchés financiers : l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des marchés financiers et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles. Cet accord est l'aboutissement d'une initiative lancée par la Présidence française de l'Union européenne en 2008.

23 octobre

La loi de régulation bancaire et financière met en œuvre au niveau national les décisions du G20 pour renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers. Avec cette loi, des pans entiers du secteur financier jusqu'alors totalement dérégulés sont soumis à une régulation nationale.

GARANTIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

2 mai

Les ministres des finances de la zone Euro décident d'un plan de soutien financier à la Grèce d'un montant de 110 milliards d'euros pour les 3 prochaines années (80 milliards pour les États membres de la zone euro – dont 16,8 pour la France – et 30 pour le FMI) en contrepartie d'engagements fermes de la Grèce de redresser ses finances publiques. Ce plan est validé, en France, par la deuxième loi de finances rectificative pour 2010.

9 -10 mai

Réunion extraordinaire du Conseil Ecofin et création du Fonds européen de stabilisation financière. Dans la nuit du 9 au 10 mai, un dispositif de 500 milliards d'euros permettant de garantir la stabilité financière en Europe est adopté à Bruxelles. Il repose d'une part sur une assistance financière de l'Union européenne (60 milliards) et d'autre part sur un Fond européen de stabilité financière (FESF) qui pourra apporter un financement, jusqu'à 440 milliards pendant 3 ans, aux États membres de la zone euro en difficulté. Complétée par des financements du FMI, l'enveloppe financière totale s'élève à 750 milliards. La France s'engage à apporter une garantie maximum de 111 milliards sans impact budgétaire.

28 novembre

Les 27 ministres des finances de l'Union européenne adoptent un plan d'aide à l'Irlande de 85 milliards d'euros en contrepartie d'un programme rigoureux de réformes par ce pays. Ce plan est financé ainsi : 17,5 milliards par l'État irlandais, 22,5 milliards par le FMI, 22,5 milliards via un instrument de prêts de l'ensemble de l'UE, garanti par le budget communautaire, 22,5 milliards par le FESF et des prêts bilatéraux du Royaume Uni, du Danemark et de la Suède. La part garantie par la France est de 5 milliards sans coût budgétaire.

PRÉPARER L'AVENIR

9 février

Avec la loi relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, La Poste abandonne son statut d'établissement public pour celui de société anonyme à capitaux publics au 1^{er} mars 2010.

25 février

Le Parlement adopte le projet de loi de finances rectificative pour 2010 qui met en œuvre les priorités stratégiques d'investissement (l'emprunt national) soit près de 35 milliards d'euros d'investissements dans quatre secteurs stratégiques : l'enseignement supérieur, la formation et la recherche, l'industrie et les PME, le développement durable et le numérique.

4 mars

Le président de la République annonce 23 mesures lors de la clôture des États généraux de l'industrie qui auront impliqué plus de 5 000 acteurs de l'industrie dans toute la France.

29 septembre

Le projet de loi de finances pour 2011 comprend des mesures sans précédent de réduction du déficit budgétaire en agissant sur les niches fiscales et sur les dépenses de l'État, des mesures de soutien à la recherche et l'innovation, la création d'une taxe de risque systémique sur les banques et une consolidation de la réforme de la fiscalité locale.

7 décembre

Promulgation de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a pour objectif de créer les conditions d'une véritable ouverture à la concurrence du marché de l'électricité. EDF doit revendre à ses concurrents jusqu'à 25 % de sa production pendant 15 ans.

Pour en savoir plus

www.economie.gouv.fr/bilan2010

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère a donné un nouvel élan à ses actions de modernisation, dans la continuité des axes stratégiques retenus : qualité de service, performance et management. Des réformes qui renforcent l'efficacité de son action, tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

La réforme des politiques publiques conduites par le ministère en 2010

La démarche RGPP au sein du ministère s'articule autour de 5 axes : dynamiser les réseaux d'appui aux entreprises, améliorer le dispositif d'aides aux entreprises, simplifier les démarches administratives pour les entreprises, protéger le consommateur et garantir une concurrence loyale, rationaliser l'organisation du ministère et de ses opérateurs. Les premières décisions, prises pour l'essentiel au cours du Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 4 avril 2008, ont conduit à d'importantes réformes de structures : réorganisation de services centraux, de services territoriaux intervenue dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État et du réseau international. Les mesures conduisant à une transformation des services centraux ont été effectives dès le début 2009 tandis que la réorganisation du réseau international débutait en janvier 2009 et que celle des services territoriaux était réalisée au début de l'année 2010.

1 Réseau international

Le réseau international du ministère est profondément remanié par la dévolution progressive à UBIFRANCE de l'activité commerciale du réseau économique à l'étranger exercée jusque là par la direction générale du Trésor. Ce projet, qui correspond à une spécialisation du réseau d'appui à l'internationalisation des entreprises, a été amorcé dès 2009 et sera poursuivi jusqu'au début de l'année 2012. Près de 80 % des implantations ont été transférées à UBIFRANCE : les deux premières vagues ont concerné 45 missions économiques dans 30 pays, la troisième vague réalisée en 2010 a touché 14 pays.

2 Administration territoriale

Une nouvelle organisation des services territoriaux du ministère a été mise en place dès le début 2010. Au niveau régional, le déploiement des 22 directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a été finalisé en 2010. Chaque direction régionale regroupe 8 services régionaux, mettant à la disposition des entreprises un interlocuteur pour l'ensemble de leurs sujets économiques, hors fiscalité. Elle renforce la capacité d'action publique au service de l'emploi en positionnant auprès du préfet de région un pilote régional disposant de nombreux leviers en matière de compétitivité et de développement économique. Au niveau départemental, les directions départementales interministérielles (DDI) fusionnent plusieurs services. Les ex-unités départementales de la DGCCRF (hors départements d'outre-mer) sont ainsi intégrées selon les cas, dans les directions départementales de la protection des populations ou, dans le cas des départements les moins peuplés, dans les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations.

3 Crédit d'entreprise

La politique de simplification administrative prévoit la mise en place d'un portail internet unique pour la création d'entreprise, offrant à la fois l'information et la possibilité d'accomplir des formalités. Le guichet unique du créateur d'entreprise – guichet-entreprises.fr – permet, depuis janvier 2010, de créer son entreprise en ligne dans toute activité non réglementée. Cette possibilité est progressivement étendue aux activités réglementées.

4 Réseaux consulaires

Pour améliorer l'efficacité des structures publiques en charge du développement économique, la loi du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services renforce l'échelon régional chambres de commerce et de métiers. L'objectif est d'accroître les synergies entre les chambres et de leur permettre de s'adapter à la réduction de leurs ressources fiscales tout en confortant l'offre de service aux entreprises.

5 Statistique

Des travaux ont été conduits en vue d'aboutir à une tarification des études régionales réalisées par l'INSEE reflétant mieux leur coût. Une nouvelle tarification a ainsi été mise en place à partir de mars 2010.

Pour en savoir plus

www.rgpp.gouv.fr

Chiffres Clés 2010

+ 1,5%

Retour à la croissance : avec un PIB en hausse de 1,5 % sur 2010, la France retrouve une croissance certes faible, mais régulière. Loin des -2,5 % enregistrés en 2009.

8 151

vérifications opérées par la Brigade de contrôle de la loi de modernisation de l'économie (LME).

35

milliards d'euros seront consacrés aux investissements d'avenir, financés par l'emprunt. Les appels à projets ont été lancés par les ministères à compter de l'été 2010.

1%

Une contribution de 1 % sur les hauts revenus et certains revenus du capital a été instaurée en 2010 pour contribuer au financement des retraites.

Record

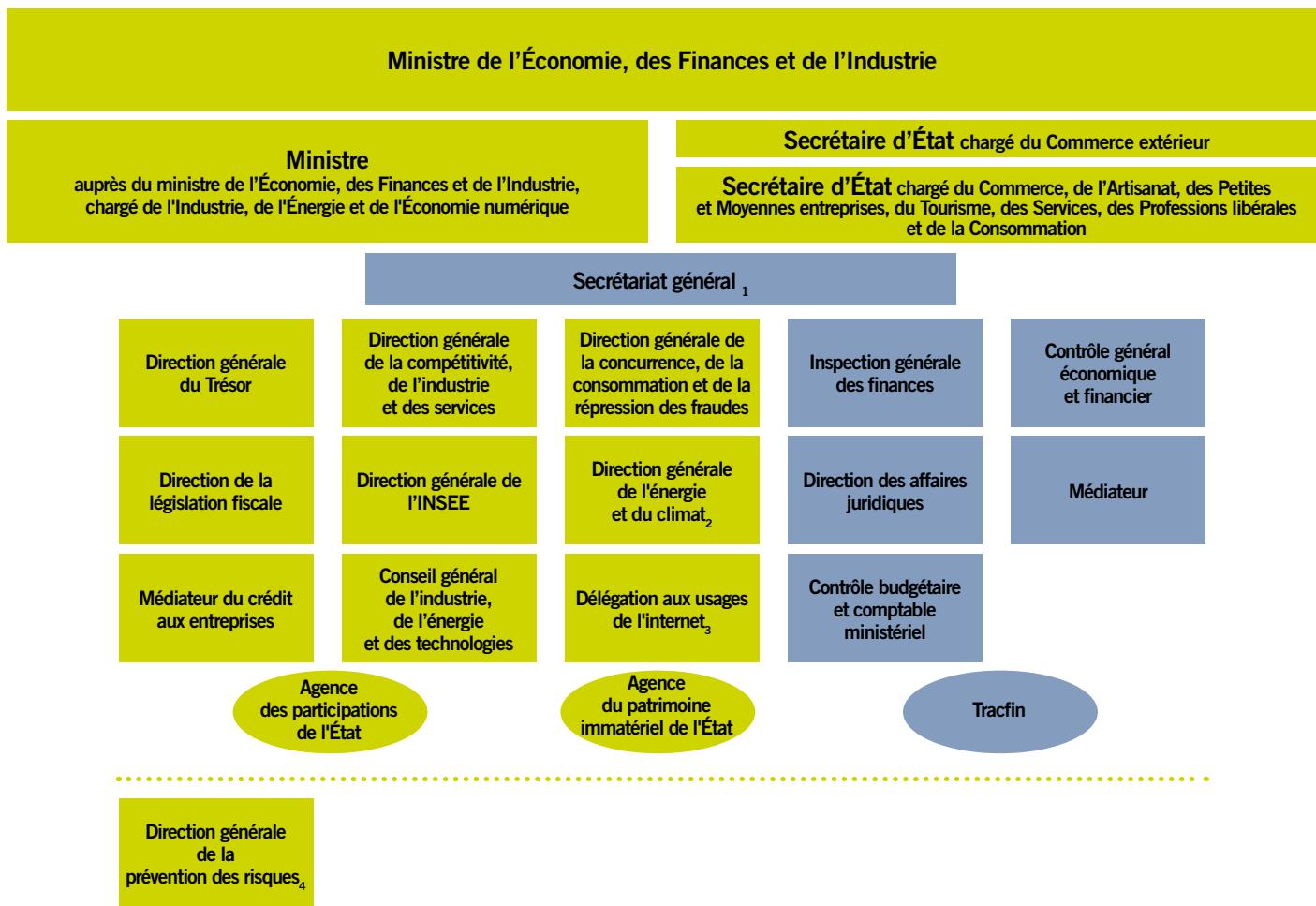
battu, en 2010 encore, pour ce qui est des créations d'entreprises, avec 622 000 créations en un an

30 000

emplois nets créés en un an du fait de la baisse de la TVA à 5,5 % dans ce secteur de la restauration traditionnelle.

65 millions

Pour la première fois, la population française – estimée au 31 décembre 2010 – dépasse les 65 millions d'habitants.



¹ Le secrétaire général exerce la responsabilité de Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

² Autorité conjointe avec le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

³ Autorité conjointe avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'exercice de ses attributions en matière de développement de l'économie numérique.

⁴ Autorité conjointe avec le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en matière de sûreté nucléaire.

○ Service à compétence nationale.

■ Services communs au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

Les évolutions d'organisation en 2010

- À la suite du remaniement gouvernemental du 14 novembre 2010, deux nouvelles structures ont été placées sous l'autorité du ministre : d'une part, la **direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)**, au titre des compétences nouvelles du ministre en matière d'énergie et matières premières, sur laquelle il a autorité conjointement avec le ministre chargé de l'Environnement ; d'autre part, la délégation aux usages de l'Internet (DUI), sur laquelle il a autorité conjointement avec le ministre chargé de la Recherche.

- La **délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)** a rejoint la sphère sociale.
- Un décret du 30 avril 2010 a traduit la **réforme du Secrétariat général** des ministères

économique et financier, lequel a vu son périmètre élargi aux missions exercées jusqu'alors par la DPAEP et le Sircom. Cette réforme poursuit un double objectif : renforcer le pilotage et la coordination des politiques ministérielles dont le Secrétariat général a la charge ; rationaliser l'organisation des fonctions transversales, fluidifier le fonctionnement autour de blocs de compétences cohérents.

- **L'Agence des participations de l'État (APE)**, service à compétence nationale, a été directement placée auprès du ministre chargé de l'économie, au même titre que le commissaire aux participations de l'État qui en assure désormais la direction générale.

En outre, un **médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance** a été désigné pour favoriser une meilleure relation partenariale entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs.

- Le **groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES)**, jusqu'alors composante de la direction générale de l'INSEE, a été érigé, au 1^{er} janvier 2011, en établissement public pour gagner en autonomie et en compétitivité.
- La création, en métropole, des **directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)** et, **outre-mer, des DIECCTE**, s'est accompagnée

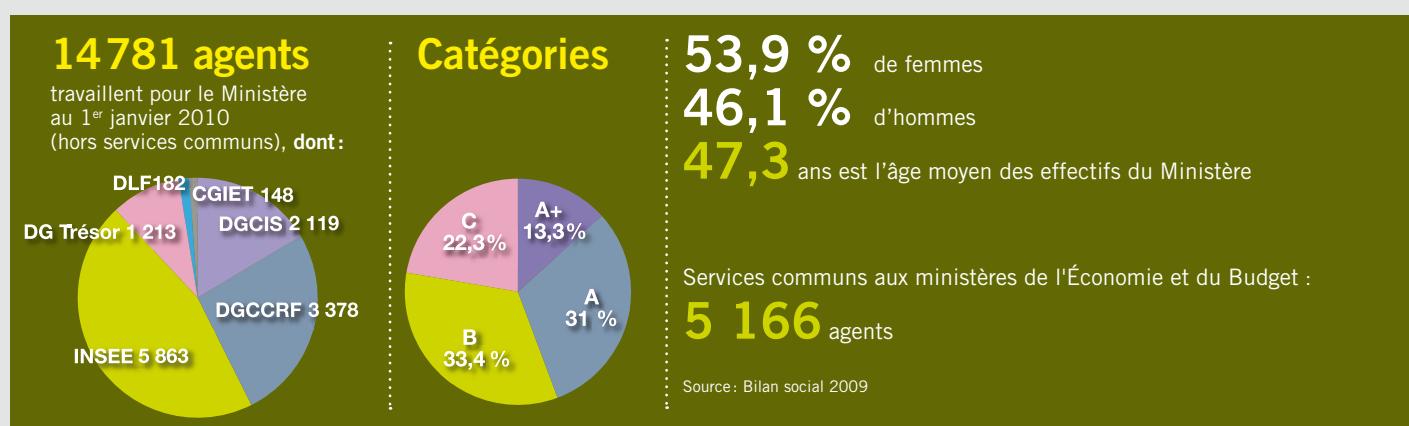
Budget 2010 exécuté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Projet de loi de règlement 2010

Budget général	Autorisations d'engagement consommées en millions d'euros	Crédits de paiement consommés en millions d'euros	Emplois en ETPT*
Mission Économie	1 953	1 973	12 672
Prg Développement des entreprises et de l'emploi	1 101	1 116	5 123
Prg Tourisme	57	56	/
Prg Statistiques et études économiques	440	448	5 328
Prg Stratégie économique et fiscale	355	353	2 221
Mission Engagements financiers de l'État	42 156	42 156	
dont prg Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	40 503	40 503	/
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (prg MINEFI)			
Prg Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	982	986	1 294
Mission interministérielle Aide publique au développement (prg MINEFI)			
Prg Aide économique et financière au développement	697	1 170	/
Total	45 788	46 285	13 966

NB: Le remaniement gouvernemental de novembre 2010 a placé la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, conjointement avec le ministre de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement; les données afférentes aux programmes auxquels participe la DGEC (prg Énergie et après-mines et prg Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables) ne figurent pas dans ce tableau.

*ETPT : équivalent temps plein travaillé

9



de la mise en place, au niveau national, de la délégation générale au pilotage de ces directions, structure légère conjointement rattachée aux secrétariats généraux des ministères chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi et du travail.

- L'ensemble des compétences intervenant dans le domaine du **contrôle des biens à double usage** (biens sensibles susceptibles d'avoir une utilisation tant militaire que civile) a été rassemblé au sein d'une structure unique : le service des biens à double usage (SBDU), créé sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché à la DGCIS.
- **TRACFIN**, chargé du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, s'est

réorganisé afin de s'adapter à la diversification de ses missions et à l'accroissement de son activité.

Diverses réorganisations ont également concerné les services à l'étranger du ministère et les services centraux de la direction générale du Trésor et de l'INSEE.

SERVICES DÉCONCENTRÉS

- **La réforme de l'administration territoriale de l'État** s'est achevée, sur un plan organisationnel, avec la parution, en 2010, des deux textes spécifiques à l'Ile-de-France et à l'outre-mer. En Ile-de-France : notamment, création, au 1^{er} juillet 2010, d'une DIRECCTE. Outre-mer : dans les DOM-TOM et à Mayotte, création, au 1^{er} janvier

2011, d'une DIRECCTE exerçant à la fois des compétences départementales et régionales ; à Saint-Pierre-et-Miquelon, création, à la même date, d'une direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population, accueillant le service de la CCRF.

- En matière de **sécurité économique**, ont été désignés délégués de zone le directeur régional des finances publiques et le DIRECCTE dont la circonscription comprend le chef-lieu de la zone de défense et de sécurité ; ils préparent et coordonnent conjointement les mesures relatives à la sécurité économique dans leur domaine de compétences respectif.

Économie



10

Le ministère favorise la mise en place d'un environnement propice à une croissance équilibrée de l'économie et de l'emploi. Les politiques conduites sont orientées de manière à améliorer la compétitivité des entreprises, notamment à l'international, à soutenir l'emploi, à promouvoir le territoire français auprès des investisseurs et des touristes. Enfin, elles veillent à assurer une concurrence saine entre acteurs et la protection des consommateurs.

Stratégie économique et fiscale

ACTEURS DU PROGRAMME

DG Trésor – Direction générale du Trésor
DLF – Direction de la législation fiscale

Objectif rétablissement des comptes publics

2010 a été marquée par la volonté du Gouvernement de maîtriser les déficits publics et de financer notre système de solidarité. C'est l'un des axes majeurs de la loi de finances pour 2011, via plusieurs mesures : financement des retraites et de la dette sociale, réduction sans précédent des niches fiscales, mais aussi adaptation des assiettes fiscales aux évolutions technologiques. Afin de financer les retraites, une contribution de 1 % sur les hauts revenus et certains revenus du capital a été instaurée, disposition complétée par la remise en cause d'avantages bénéficiant aux revenus de l'épargne : suppression du crédit d'impôt sur les dividendes, taxation dès le premier euro des plus-values mobilières et droits sociaux. De nouvelles recettes fiscales ont été affectées à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). La loi de finances pour 2011 a ainsi

instauré une taxe sur la réserve spéciale de capitalisation des entreprises d'assurance et a assujetti aux prélèvements sociaux la part en euros des contrats d'assurance vie multisupports.

Mieux maîtriser la dépense fiscale

Parallèlement à ces mesures ciblées, la rationalisation des dépenses fiscales a été poursuivie. Il a été mis fin aux déclarations multiples d'impôt sur le revenu des couples qui se constituent ou se séparent. Certains effets d'aubaine ont été corrigés, comme le taux réduit de TVA applicable aux offres de télévision dans le cas du « triple play », ainsi que les avantages fiscaux au profit des équipements photovoltaïques. La loi de finances pour 2011 a réduit de 10 % les réductions et crédits d'impôt compris dans le champ d'application du plafonnement global des niches fiscales, à l'exception des mesures de soutien à l'emploi et au logement social outre-mer. Et, afin d'assurer une neutralité fiscale entre les supports publicitaires, il est créé une taxe de 1 % sur l'achat des services de publicité en ligne à compter du 1^{er} juillet 2011.



Les banques à l'épreuve des Stress Tests

Un deuxième exercice de stress test bancaire paneuropéen a été mené en 2010 par les superviseurs nationaux – en France, l'Autorité de contrôle prudentiel.

Pour la première fois, les résultats de cet exercice ont été publiés banque par banque, avec un niveau de transparence jamais atteint jusque-là. Cet exercice, dont l'objectif était de faire un état des lieux de la capacité de résistance du secteur bancaire européen à des chocs extrêmes, a concerné 20 pays et 91 banques transfrontalières. Il est reconduit et approfondi en 2011.

CIR, PTZ+, PEL... la fiscalité au service de l'économie

Les réformes structurelles engagées pour mettre le système fiscal au service de la croissance ont été poursuivies en 2010. Le remboursement immédiat de la créance de crédit d'impôt recherche (CIR) a été pérennisé pour les PME et l'exploitation en France des brevets a été rendue plus attractive. Les dispositifs d'aide à l'accession à la propriété ont été refondus dans un dispositif unique plus simple, plus ciblé sur la première accession à la propriété. Le prêt à taux zéro +, proposé à l'ensemble des primo-accédants sans condition de ressources, se substitue au dispositif du prêt à taux zéro, au crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt ainsi qu'au Pass-Foncier. Le plan d'épargne logement (PEL) a, lui, été modernisé et recentré sur sa vocation première de financement d'un projet immobilier.

Renforcer la protection des emprunteurs

La loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation renforce les obligations du prêteur en matière de vérification de la solvabilité des emprunteurs, fixe un cadre d'information des consommateurs et prévoit un encadrement spécifique du crédit renouvelable, avec notamment une règle d'amortissement minimal du capital pour éviter des durées de remboursement trop longues. La loi organise aussi l'accompagnement du surendettement, pour favoriser le rebond des personnes concernées, en réduisant la durée des plans de surendettement et des procédures de traitement des demandes. Elle oblige les banques à assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement.

FESF et MESF : deux outils pour la stabilité de la zone Euro

En mai, l'Europe s'est dotée d'un dispositif temporaire de soutien à la stabilité de la zone Euro. Il comprend un instrument de la seule zone euro, la facilité européenne de stabilité financière (FESF), ainsi qu'un autre couvrant l'ensemble de l'Union et reposant sur le budget communautaire, le mécanisme européen de stabilité financière (MESF). La FESF se voit dotée par les États de 440 milliards d'euros de garanties. Le MESF dispose, lui, d'une capacité de prêt de 60 milliards. Le FMI contribue à tout programme d'aide pour 50 % des montants européens. En échange de ce prêt, le pays bénéficiaire s'engage dans un programme d'ajustement strict, préparé, négocié puis suivi par la Commission de Bruxelles et le FMI, en liaison avec la BCE.

Le tableau de bord 2010

CROISSANCE

+1,5%

En 2010, la France renoue avec un niveau de croissance, certes faible, mais régulier. En rythme, la croissance du PIB s'établit à 1,5 %, à comparer aux -2,5 % enregistrés en 2009, marquée par la baisse la plus brutale depuis 1945.

Source: INSEE Note de conjoncture mars 2011

HAUSSE DES PRIX

+1,5 %

En moyenne, les prix ont augmenté de 1,5 % entre 2009 et 2010 (contre +0,1 % en 2009), qu'ils incluent ou non les prix du tabac. Les hausses de prix ont surtout affecté l'énergie (+10 %) et les produits frais (+7,6 %), les baisses se concentrant sur les produits manufacturiers (équipements photo, matériel téléphonique).

Source: INSEE Note de conjoncture mars 2011

CONSOMMATION

+1,7%

La consommation des ménages, très modérée au début 2010, accélère en fin d'année, pour atteindre une hausse de 1,7 % sur l'année, portée avant tout par les dépenses d'énergie liées au froid et par les ventes de voitures, avant l'arrêt de la prime à la casse au 1^{er} janvier 2011.

Source: INSEE Note de conjoncture mars 2011

DÉFICIT PUBLIC

7 %

Le déficit public pour 2010 s'établit finalement à 7 % du PIB, soit une amélioration significative par rapport à l'hypothèse de 8,5 % retenue dans le projet de loi de finances pour 2010. Cet écart reflète essentiellement une reprise plus dynamique de l'économie et un coût de la réforme de la taxe professionnelle moins élevé que prévu.

Source: communiqué de presse du 31 mars 2011



Loi de régulation bancaire et financière, un pas important

La crise a rendu flagrante la nécessité d'une régulation plus efficiente du système financier. Les nombreuses discussions, au plan européen comme au niveau du G20, se sont traduites en France par le vote de la loi du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière. Elle intensifie le contrôle du secteur financier (création du Conseil de la régulation financière et du risque systémique pour mieux prévenir les risques), renforce les pouvoirs de sanction des « gendarmes » du secteur financier (plafond des sanctions relevé), encadre la rémunération des opérateurs de marché (respect des règles d'encadrement des bonus décidées par le G20), et conforte la sécurité des consommateurs de produits financiers (via l'immatriculation des intermédiaires financiers sur un registre consultable). Parallèlement, l'Autorité de contrôle prudentiel a été créée.

Par ailleurs, le ministère a ouvert le chantier de transposition des mesures « Bâle-III » dans le droit bancaire européen : ce nouveau cadre prudentiel obligera les banques à renforcer leur niveau de fonds propres et leur liquidité.

La régulation en marche, au plan européen aussi

Une nouvelle architecture de supervision financière a été adoptée par le Conseil et le Parlement européen le 22 septembre. Trois autorités européennes chargées respectivement de la supervision des banques, des assurances et des marchés ont été mises en place le 1^{er} janvier 2011. À celles-ci s'ajoute le Comité européen du risque systémique (CERS) qui doit prévenir le déclenchement de crises et améliorer la résistance du système financier aux chocs. La nouvelle Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) est en outre chargée de superviser l'ensemble des agences de notation enregistrées dans l'Union européenne. Au-delà, le renforcement de la gouvernance économique de l'Union a fait l'objet des

travaux d'un groupe auquel participait le Ministre. Son rapport a été endossé par le Conseil européen des 28 et 29 octobre, et six propositions législatives sont à l'étude. Elles concernent le renforcement de la surveillance budgétaire, la création d'une surveillance des déséquilibres macroéconomiques entre les pays de l'Union et la mise en place de règles minimales communes en matière de cadres budgétaires nationaux. À noter aussi, l'accord sur la révision de deux directives qui contraignent les États membres à ne plus opposer le secret bancaire ou l'absence d'intérêt domestique à une demande de renseignements.

Une lutte commune contre le blanchiment et les paradis fiscaux

En 2010, le ministère a assuré la mise en œuvre de la lutte contre les juridictions non coopératives et les paradis fiscaux, suite au mouvement enclenché par le G20 en pleine crise financière. Sur le plan prudentiel, dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale, la France a pris la présidence du groupe de travail du conseil de stabilité financière en charge des juridictions non coopératives. Une procédure d'identification de ces juridictions sur la base d'une revue par les pairs a été mise en œuvre dès 2010. Dans le domaine de la criminalité financière, le ministère a préparé et suivi les textes de transposition de la 3^e directive dite « antiblanchiment ». Enfin, la France a contribué à l'élaboration d'une nouvelle procédure au sein du GAFI (Groupe d'action financière) permettant d'identifier les pays dont le système anti blanchiment est défaillant.



Le G20 Finances de la présidence française s'est tenu les 18 et 19 février 2011 à Paris.

Synthèse

- Financement des retraites et de la dette sociale, réduction des dépenses fiscales : une année importante pour le redressement des comptes publics
- La France se place au premier rang de la lutte pour la régulation des marchés, et contre le blanchiment et les paradis fiscaux
- La croissance se redresse pour atteindre 1,5 % en rythme annuel

Antiblanchiment : la France dans le Top 3 mondial

Le Groupe d'action financière (GAFI), enceinte de coordination internationale de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, a mené à bien son évaluation du dispositif français. Son rapport, adopté le 24 février 2011, place la France parmi les 3 pays les plus performants au monde, salue les mesures prises par le ministère, souligne la bonne implication du secteur financier français dans la lutte et les efforts déployés par le service Tracfin.

La traque de l'argent sale

Cellule du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, TRACFIN*, récemment réorganisé, a reçu 20252 informations en 2010 (+ 12 %) et effectué 15 116 actes d'investigations (+ 7 %). Il a émis 882 notes de transmissions (+ 29 %) dont 404 en direction de l'autorité judiciaire. Il a poursuivi son effort de sensibilisation des professions des secteurs financier et non financier. L'analyse et le traitement des signalements reçus lui ont permis d'enrichir ses typologies de fraude et de mettre en évidence de nouvelles tendances. À l'international, TRACFIN a renforcé sa coopération avec les autres cellules de renseignement financier en signant 7 accords de coopération.

*TRACFIN est rattaché en gestion au programme Conduite et pilotage des politiques économique et financière.

Pour en savoir plus

www.economie.gouv.fr
www.tresor.bercy.gouv.fr
www.performance-publique.gouv.fr



Développement des entreprises et de l'emploi

ACTEURS DU PROGRAMME

DGCIS – Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
DG Trésor – Direction générale du Trésor
DGCCRF – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
CGIET – Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Contrat d'avenir pour la restauration

La baisse de la TVA pour redynamiser la restauration traditionnelle s'est accompagnée de la mise en œuvre des contreparties professionnelles, sur la baisse des prix, les investissements de modernisation, les salaires et l'emploi. Elles ont permis d'enregistrer la création en un an de près de 30 000 emplois nets, alors que l'emploi dans le reste de l'économie stagnait. Un accord de décembre 2009 permet de redistribuer 1 milliard d'euros par an aux salariés et se traduit par une augmentation de la grille de salaires, une prime TVA, davantage de congés et la création d'une mutuelle. Ces avancées se sont doublées d'une baisse des prix dans plus d'un établissement sur deux.

Dynamiser et valoriser le commerce de proximité

Pour soutenir la vitalité économique des territoires, le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) permet de mobiliser des cofinancements au bénéfice d'opérations de création, de

développement et de modernisation des entreprises commerciales et artisanales de proximité : en 2010, il a ainsi financé 86 millions d'euros d'aides. Le ministère a lancé quatre appels à projet innovant portant sur les bonnes pratiques du commerce de proximité, ainsi qu'un nouveau site Internet de valorisation des métiers du commerce (www.metiersducommerce.fr). Une table ronde sur le bilan de la réforme des soldes a débouché sur l'aménagement des dates des soldes d'été par analogie à celles d'hiver et sur l'application d'une date commune des soldes pour l'e-commerce. L'Etat s'est investi via l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) pour redonner une dynamique aux centres commerciaux dégradés dans les zones urbaines prioritaires (ZFU et ZUS). Par ailleurs, la Commission nationale du commerce équitable a été installée en 2010 et parallèlement une campagne de communication et un site Internet www.jeconsommeequitable.fr ont été déployés.

Aménagement commercial : moins de contraintes, plus de concurrence

Le dispositif de la loi de modernisation de l'économie (LME) a pris son rythme de croisière en 2010. La Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) s'est réunie à 18 reprises pour examiner les dossiers en appel de décisions des commissions départementales ; elle en a accepté 151 sur 205, (717 000 m², soit 68 % des surfaces qui lui étaient soumises). Une première étude montre qu'une plus grande concurrence locale résulte de l'allégement de la procédure et du recentrage des décisions sur des critères urbanistiques et environnementaux. Les travaux préparatoires au basculement de l'aménagement commercial vers le droit commun du permis de construire sont entrés dans une phase active avec le dépôt d'une proposition de loi et son examen par l'Assemblée nationale.

Services à la personne : une action globale

La loi du 23 juillet 2010 apporte des simplifications : seules les activités relatives aux publics fragiles (enfants de moins de trois ans, personnes âgées, handicapées ou dépendantes) demeurent soumises à un agrément qualité obligatoire. Pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux dans le cadre d'une activité exclusive, un régime déclaratif est institué pour l'ensemble des prestations de services à la personne.

Le paiement en chèque emploi service universel (CESU) est étendu aux prestations fournies par les centres de loisirs, aux prestations d'aide à domicile délivrées aux descendants bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et aux prestations de transport en taxi pour les personnes bénéficiant de prestations sociales.

Le deuxième contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), pour 2010-2012, se structure autour d'objectifs stratégiques et détermine les axes d'actions de l'agence dont la gouvernance a été modifiée.

La croissance par les TIC

Le ministère encourage le développement des communications électroniques par une politique d'ouverture à la concurrence et à l'innovation, avec l'objectif de mettre les technologies de l'information au service de la croissance, tout en valorisant le patrimoine immatériel de l'État que constituent

les fréquences radioélectriques.

La quatrième licence de téléphonie mobile a été attribuée début 2010 à Free Mobile.

Au second semestre, la DGCIS a préparé, avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), l'attribution des fréquences pour les services mobiles de 4^e génération (4G), pour lesquelles l'appel à candidatures est lancé en 2011. Le « paquet télécoms », qui modernise le cadre réglementaire des communications électroniques au niveau européen, a fait l'objet d'une large consultation publique avant d'être transposé en droit français, via la loi du 22 mars 2011. Le programme des Investissements d'avenir accorde une large place au développement des nouveaux services numériques ; il permettra d'amplifier l'action engagée en 2010 en matière de santé à domicile, d'étiquettes électroniques RFID et services mobiles sans contact, d'utilisation des TIC par les PME, de soutien aux projets ambitieux des collectivités territoriales...

CIRI, plus de 60 000 emplois préservés en 2010

Outil de prévention et de traitement des difficultés des entreprises placé sous l'autorité du Ministre, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) aide les entreprises de plus de 400 salariés à rebondir en leur offrant un cadre constructif et confidentiel d'échanges avec leurs partenaires économiques et financiers. 45 dossiers ont trouvé une issue positive en 2010 permettant de préserver 62 000 emplois. Le CIRI accompagne de plus en plus les entreprises de taille intermédiaire (ETI) de grande dimension, entreprises clés pour la compétitivité, l'innovation et l'exportation.



Les DIRECCTE à l'œuvre

Depuis le 1^{er} juillet 2010, toutes les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont en place sur le territoire métropolitain et des DIRECCTE ont été créées outre-mer au 1^{er} janvier 2011. Regroupant plus de 10 000 agents, elles assurent le pilotage des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la régulation concurrentielle et de la protection des consommateurs, pour le compte des ministères de l'Économie et du Travail. Un progrès tangible du côté de l'État pour traiter de leurs problématiques.

8 150

contrôles de l'application de la LME, portant notamment sur la réduction des délais de paiement et l'équilibre des relations commerciales entre entreprises.

580

actions collectives, associant plusieurs entreprises pour les fédérer autour de thèmes à forts enjeux (diffusion de l'innovation, stratégie d'entreprise, développement de la compétitivité...).

5 400

entreprises visitées afin d'informer les chefs d'entreprises sur les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement.

1 000

PME ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du plan qualité et performance 2010, notamment les secteurs très exposés à la concurrence internationale.



Revitalisation et réindustrialisation des territoires

Depuis 2009, le Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), soutient le financement de projets créant ou préservant des emplois sur des territoires touchés par des mutations économiques. Fin 2010, 62 territoires ont été déclarés éligibles au FNRT et une enveloppe prévisionnelle de prêts d'un montant de 100 millions d'euros leur a été allouée. L'aide à la réindustrialisation, financée dans le cadre du programme des investissements d'avenir, accompagne, depuis l'été 2010, les entreprises ayant un projet d'investissement contribuant par son ampleur et son potentiel économique à la réindustrialisation et à la création d'emplois.

Accompagnement des entreprises à l'international

Les actions visant à renforcer l'accompagnement des entreprises à l'étranger se sont poursuivies : réforme structurelle du dispositif d'appui au

commerce extérieur, renforcement des procédures financières de soutien public aux exportations et dispositif d'appui aux grands contrats. UBIFRANCE joue aussi un rôle central dans l'accompagnement des PME à l'international, avec notamment plus de 20 000 accompagnements en 2010. Par ailleurs, 500 PME ont pu bénéficier d'un programme permettant la prise en charge de 50 % des coûts de participation aux travaux de normalisation européens et internationaux. Et la promotion du design français à l'international valorise les productions françaises.

Pour une régulation concurrentielle des marchés

Pour assurer un marché ouvert et loyal, la DGCCRF lutte fermement contre les ententes et les abus de position dominante : 88 projets d'enquête élaborés en 2010 (dont 34 enquêtes prises en charge par l'Autorité de la concurrence). Les pratiques de portée locale sont traitées rapidement par la direction par voie d'injonction accompagnée le cas échéant d'une transaction financière.

Industrie, l'avenir passe par les filières

Les États généraux de l'industrie ont impliqué plus de 5 000 personnes représentant les acteurs de l'industrie (partenaires sociaux, fédérations industrielles, PME, grandes entreprises, élus...) sur l'ensemble du territoire national. Cette vaste concertation a permis de faire émerger plus de 1 000 propositions d'actions. En clôture, le 4 mars 2010, le président de la République a annoncé 23 mesures en faveur du développement d'une industrie forte en France.

La Conférence nationale de l'industrie (CNI) a été installée le 8 juillet 2010 à Bercy ; les comités stratégiques de filières l'ont également été en quasi-totalité. Fin 2010, 17 des 23 mesures étaient opérationnelles.

L'équilibre des relations entre fournisseurs et distributeurs a été surveillé via deux grandes enquêtes, l'une sur les négociations commerciales, l'autre sur le respect du plafonnement des délais de paiement. La brigade de contrôle de la LME* a renforcé son action d'appui aux PME et de recueil d'informations ; au total, 8 151 vérifications ont été opérées auprès de 2 688 établissements. La DGCCRF est intervenue dans 54 affaires civiles, relatives à la fausse coopération commerciale ou à la rupture brutale de relations commerciales. Au pénal, 65 décisions judiciaires ont été rendues en 2010 (pour l'essentiel, non-respect des règles de facturation ou des délais de paiements spécifiques, revente à perte). Surtout, en 2010 a été prononcé le premier jugement dans une assignation fondée sur le « déséquilibre significatif », moyen juridique introduit par la LME : le tribunal de commerce de Lille a condamné une enseigne à 300 000 euros d'amende.

*LME : loi de modernisation de l'économie

Assurer la protection économique du consommateur
2010 a été marquée par la loi du 1^{er} juillet sur le crédit à la consommation qui étend la protection des consommateurs en renforçant leur information préalable et accroît la responsabilité des prêteurs. En matière de logement, l'arrêté du 19 mars 2010 fixe la liste des prestations de gestion courante incluses dans le forfait annuel des syndics de copropriété. Premier poste de dépenses des familles, le logement a été l'objet de plusieurs actions, notamment en faveur de la location de meublés pour étudiants. Chez les éco-constructeurs, une enquête a été menée pour détecter des allégations mensongères ou d'éventuels manquements au code de la construction et de l'habitation et au code de la consommation. Sur Internet, une veille permanente permet de vérifier le respect des obligations concernant l'identification des offreurs et la loyauté de l'information sur les produits de grande

.../...

Faciliter l'accès des PME et des ETI au financement

OSEO

9,2 milliards d'euros de prêts garantis en faveur de l'investissement, 2,3 milliards de prêts de trésorerie garantis (dispositifs plan de relance), 9 milliards de financements mis en place en partenariat avec les banques et investisseurs.

FSI PME

Annoncé par le président de la République le 5 octobre 2009, le dispositif représente 1 milliard d'euros, dont 300 millions pour l'investissement direct dans des PME.

776 millions d'euros

ont été accordés aux entreprises via des contrats de développement participatif (prêts de longue durée).

28 400 entreprises

ont saisi la médiation du crédit depuis sa création en octobre 2008. Ce dispositif a permis de préserver 227 000 emplois.

Bicentenaire des Mines

Il y a 200 ans, la loi du 21 avril 1810 posait les fondements de l'action publique dans l'exploitation minière. Le décret du 18 novembre de la même année organisait le Corps impérial des ingénieurs des Mines et créait le Conseil général des mines (CGM). Le bicentenaire du CGM a été célébré au cours de 5 colloques, tant prospectifs qu'historiques, organisés au fil de l'année par le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET), dont il est pour partie issu depuis la fusion avec le Conseil général des technologies de l'information et la création du nouveau Corps des ingénieurs des Mines, intervenues en 2009.

NOUVEAU RECORD DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2010

Sur l'année 2010, **622 000** nouvelles entreprises ont été créées (+ 7 % par rapport à 2009).

En deux ans, **680 000** créateurs ont choisi le statut d'auto-entrepreneurs, montrant un vrai engouement pour la prise d'initiative, inscrivant l'entrepreneuriat comme un fait de société qui touche toutes les populations. La progression du nombre des créations d'entreprise a certes été dopée par l'auto-entrepreneuriat, mais elle ne s'est pas faite au détriment des autres formes de création d'entreprises. Après une légère baisse en 2009, qui s'explique notamment par la crise économique et financière, le nombre de SARL croît à nouveau en 2010, en hausse de 7 %.

À noter aussi :

un plan pour développer l'esprit d'entreprendre chez les étudiants, lancé avec un appel à projets doté de **3** millions d'euros.

DGCCRF, UN AN D'ACTIVITÉ

870 000

actions de contrôle

160 000

établissements contrôlés

92 250

plaintes recensées par le baromètre

des réclamations des consommateurs

13 400

infractions constatées

5 260

sites internet d'e-commerce contrôlés

530

saisies et consignes effectuées



La loi postale en application

En 2010 ont été publiés les textes d'application de la loi postale du 9 février 2010 : La Poste est devenue une société anonyme détenue à 100 % par des personnes publiques ; une étude a été menée avec l'ARCEP sur l'attente des consommateurs en matière de distribution du courrier ; le contrat tripartite de la présence postale territoriale a été mis au point.

.../...

consommation avec, en particulier, une surveillance systématique des nouveaux sites de commerce électronique nationaux.

Des contrôles pour la sécurité de la vie quotidienne

La DGCCRF s'assure en outre qu'aucun produit dangereux ou non conforme n'est commercialisé. Pour faire respecter les règles de sécurité qui s'appliquent aux produits commercialisés, la DGCCRF met en œuvre des plans de contrôles annuels ou des enquêtes ponctuelles : surveillance des métaux lourds et des résidus de

pesticides dans les végétaux, contrôles spécifiques sur les jouets gonflables, les poussettes-jouets et bicyclettes-jouets, sur les équipements de la maison, les outils de jardinage, les bijoux, les cosmétiques... En 2010, la direction a géré 71 alertes dans le domaine alimentaire et 133 dans le domaine non alimentaire. La commercialisation des « tapis-puzzle » a, par exemple, été suspendue en décembre, devant la suspicion de présence de formamide – une substance reprotoxique – dans ces jouets destinés aux jeunes enfants.

Pour en savoir plus

www.metiersducommerce.fr
www.jeconsommeequitable.fr
www.pme.gouv.fr
www.entreprises.gouv.fr
www.marketingpourpme.org
www.entreprise-et-design.fr
www.oseo.fr
www.bicentenaire-mines.org
www.cgiet.org
www.economie.gouv.fr/dgccrf

Synthèse

- Une loi pour la réforme du crédit à la consommation
- Les DIRECCTE, interlocuteur unique des entreprises pour le développement économique, l'emploi, le travail, la régulation concurrentielle et la protection des consommateurs
- TVA à 5,5 % pour la restauration, FISAC, EPARECA... le commerce de proximité objet de toutes les attentions
- États généraux de l'industrie : une vaste concertation et des résultats

Tourisme

Acteur du programme

DGCIS – Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

Une stratégie de développement pour le tourisme

Conforter l'Hexagone comme première destination mondiale en nombre de touristes étrangers et augmenter les recettes produites par le tourisme, tant international que domestique : c'est autour de ces deux enjeux majeurs que le ministère s'est mobilisé pour définir une stratégie de développement et de promotion du tourisme français. Sept axes prioritaires ont été définis, sur lesquels la

DGCIS fait avancer des réalisations concrètes et exemplaires, en collaboration avec les collectivités territoriales et les professionnels. Dans le cadre de cette stratégie, Atout France, le groupement d'intérêt économique chargé de mettre en œuvre la politique touristique, occupe un rôle central. Ses rapports avec l'État ont été renforcés par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens. Ses missions ont été précisées et complétées, en y ajoutant l'immatriculation des opérateurs de voyages et des exploitants de voitures de tourisme avec chauffeur, et le classement des hébergements touristiques.



DÉVELOPPEMENT DU TOURISME



La loi du 22 juillet 2009 en application

Adapter au plus près l'offre nationale à la demande est le meilleur moyen de stimuler la consommation touristique. C'est l'objet de la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009. Sa mise en œuvre a été finalisée, notamment avec le nouveau régime de classement des hébergements et le lancement du label « Palace », attribué par un jury réunissant des personnalités du monde des arts, de la culture, des affaires. La définition de référentiels de classement des hébergements touristiques non hôteliers a été conduite à son terme. Moderniser la procédure de classement des hébergements, ajuster leurs référentiels, accélérer leurs mises à jour : autant d'étapes importantes qui contribuent à la crédibilité et à la lisibilité de l'offre touristique.

Réformes tous azimuts

En matière d'emploi et de formation, la rénovation des professions de guidage (guides, conférenciers) a été menée à bien. Le travail de réflexion sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises saisonnières a abouti à des propositions présentées au Ministre. Le principe de la rénovation des deux BTS Tourisme a été validé. La réforme des offices de tourisme s'est concrétisée par la création d'un nouveau dispositif de classement, l'office de tourisme renforçant son rôle de mise en œuvre de la stratégie de la destination. Le Comité français pour le développement durable dans le tourisme a été mis en place, qui encourage le partage d'expériences et vise la mise en œuvre de projets structurants. Enfin, le ministère a lancé un label de l'œnotourisme, « Vignobles et Découvertes », attribué en octobre à dix destinations.

« Le repas gastronomique des Français » a été classé, en novembre 2010, au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Une première mondiale qui vient consacrer le savoir-faire français.



Synthèse

- Mise en application de la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009
- Classement par l'Unesco du « repas gastronomique des Français »
- Nouveaux labels « Palace » et « Vignobles et Découvertes »



Statistiques et études économiques

20

ACTEUR DU PROGRAMME

INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques



Population : la croissance continue

L'INSEE a diffusé en 2010 de nouvelles projections : la population de la France continuera à croître fortement au cours des prochaines décennies, en particulier celle des plus de 60 ans jusqu'en 2035. Les écarts de croissance démographique entre les régions devraient se resserrer. Ces projections constituent un outil prévisionnel irremplaçable pour les acteurs publics qu'elles sensibilisent ainsi aux équipements à prévoir (enseignement, santé...) et sur les phénomènes économiques et sociaux.

Éclairer la décision politique et l'action économique

Avec l'INSEE, le ministère s'attache à dégager les éléments d'analyse qui permettent d'éclairer les évolutions de l'économie et des modes de vie. Autant d'informations capitales pour cadrer les politiques publiques, mais aussi informer les acteurs institutionnels et économiques ainsi que le grand public. L'INSEE et le service statistique public se sont engagés dans des travaux novateurs et ont publié des études remarquées sur le pouvoir d'achat, la répartition des revenus et des fruits de la croissance, l'avenir des finances publiques, la mesure de la qualité de la vie. La statistique sociale a pris un nouvel élan avec la mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission STIGLITZ-SEN-FITOSSI sur la mesure de la performance économique et du progrès social.

Gouvernance et nouvelle ambition

La gouvernance de la statistique publique est organisée autour de trois piliers : le service statistique public, le Conseil national de l'information statistique et l'Autorité de la statistique publique, installée en 2009. L'activité de cette dernière instance a porté principalement en 2010 sur l'extension de la labellisation des statistiques à celles obtenues à partir de l'exploitation de sources administratives et, pour renforcer l'indépendance du service statistique public, la publication d'un calendrier de diffusion des principaux indicateurs statistiques

ministériels. Lancé en 2008, le plan d'action intitulé Ambition 2015 entre maintenant dans sa phase opérationnelle, dont notamment la création du centre statistique de Metz, annoncé en 2009.

Une contribution essentielle au débat public

L'INSEE a poursuivi son analyse de la crise qui touche la France et les économies développées. Ses analyses ont permis de chiffrer les effets du commerce international dans sa propagation et de montrer le rôle des pays émergents dans la sortie de récession, avec des pertes d'emplois moins importantes que ne le laissait craindre la faiblesse de l'activité. En mai 2010, le président de l'Autorité de la statistique publique et le directeur général de l'INSEE ont aussi remis au président de la République un rapport sur la situation des finances publiques, qui évalue l'ampleur des déséquilibres budgétaires au sortir de la récession ; indépendamment du retour à la croissance, la nécessité d'une meilleure maîtrise de la dépense est mise en avant, qu'il s'agisse de l'État et, surtout, des collectivités territoriales et des régimes sociaux. Marché du travail, niveau de vie, inégalités, conditions de vie, éducation... l'édition de *France Portrait social* a fait le point sur la situation sociale dans le pays. Dans la lignée du rapport STIGLITZ-SEN-FITOSSI, elle détaille, en particulier, les dimensions qui font la qualité de vie (l'état de santé, le niveau d'éducation, le degré d'insertion, etc.).

65 027 000

C'est le chiffre de la population française estimée au 31 décembre 2010, au vu des résultats du recensement, des naissances, des décès et du solde migratoire évalué par l'INSEE. La population française dépasse pour la première fois les 65 millions d'habitants; elle croît de 358 000 personnes sur un an.

18,5 %

des Français ont moins de 15 ans au 31 décembre 2010. À l'opposé, 16,8 % de la population a plus de 65 ans, en majorité des femmes (19,1 % de la population féminine contre 14,4 % de la population masculine).

119,17

C'est le niveau atteint au 4^e trimestre 2010 par l'indice de référence des loyers (référence 100 en 1998). Il est en progression de 1,45 % sur un an.



Statistiques 2010

Un rôle central dans l'animation du travail statistique en Europe

L'INSEE anime avec Eurostat un groupe de « parrainage » sur la mise en œuvre des recommandations du rapport STIGLITZ-SEN-FITOUSSI, auquel participent 15 États membres de l'Union européenne. Plusieurs réseaux collaboratifs entre instituts nationaux, baptisés ESSnets, préparent la mise en œuvre de la vision à 10 ans du Système statistique européen. L'objectif est de gagner en efficacité pour répondre à une demande croissante de statistiques européennes malgré des ressources qui tendent à diminuer. Au cœur de ce dispositif coopératif, le directeur général de l'INSEE préside le Groupe de partenariat qui refléchit à la stratégie future du système statistique européen.

Élargir l'accès des différents publics aux données

L'INSEE a ouvert en 2010 un Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), qui permet aux chercheurs d'effectuer des traitements statistiques à distance sur des données individuelles détaillées, mais sans avoir accès aux données elles-mêmes. Ce dispositif innovant favorise le développement des recherches quantitatives en économie et en sociologie, tout en respectant rigoureusement les règles éthiques de confidentialité. Internet a aussi permis d'améliorer la diffusion des données. Le site Statistiques locales a été enrichi en données

localisées et intégré au site insee.fr. Le portail Entreprises est lui exclusivement consacré à la réponse en ligne des entreprises aux enquêtes. Point d'entrée unique pour les entreprises enquêtées, il donne également accès aux différents sites et outils de réponse.

Un appareil statistique en mouvement

Le programme Resane de refonte des statistiques annuelles d'entreprises a fourni de premiers résultats, avec des gains de productivité et une baisse de la charge de réponse pour les entreprises (reprise de données déjà collectées par les administrations fiscales et organismes chargés du suivi de l'emploi salarié). Le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le Fichier national des électeurs sont désormais gérés par une nouvelle application informatique, améliorant le service rendu pour un coût de gestion moindre. Autre progrès majeur : depuis début 2010, les DOM sont intégrés au processus de production de l'indice des prix à la consommation. Enfin, le recours à l'internet dans la collecte des enquêtes auprès des personnes a fait l'objet de deux expérimentations, l'une sur les TIC, l'autre sur le logement. Parallèlement, l'INSEE a mis en place un centre de service partagé, chargé des opérations financières et comptables pour l'ensemble de ses structures.

Plus d'autonomie pour les écoles

Préparée tout au long de l'année 2010, la transformation du GENES (Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique) en établissement public, qui regroupe notamment ses établissements de formation (Ensae ParisTech et Ensai), est devenue effective au 1^{er} janvier 2011. Son statut s'aligne ainsi sur celui des autres grandes écoles et centres de recherche français. Le GENES pourra ainsi participer aux réseaux scientifiques et académiques sur des bases juridiques plus solides, deviendra éligible aux financements du grand emprunt, et plus généralement aura la possibilité d'élargir ses sources de financement externe. Ses écoles et les centres de recherche qu'il rassemble pourront aussi mieux asseoir leur rayonnement, en liaison étroite avec l'INSEE.

Synthèse

- Performance économique, qualité de vie... l'INSEE apporte une contribution majeure au débat public
- Baisse de la charge de réponse aux enquêtes pour les entreprises
- Via Internet et l'innovant CASD, l'INSEE favorise l'accès aux statistiques produites par le service public



Énergie



22

Depuis le remaniement gouvernemental de novembre 2010, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a compétence en matière d'énergie et de matières premières. Une politique conduite avec le triple objectif de sécuriser les approvisionnements et d'assurer l'indépendance énergétique du pays, d'assurer un prix compétitif de l'énergie et l'accès de tous à l'énergie, tout en préservant la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'effet de serre.

DGEC – Direction générale de l'énergie et du climat / Direction de l'énergie

Électricité : une nouvelle organisation du marché

La loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a été promulguée le 7 décembre 2010. Elle met en place un cadre législatif et économique transparent qui organise un accès régulé à l'électricité du parc nucléaire historique (ARENH) pour les fournisseurs alternatifs. Elle assure ainsi aux consommateurs en France des prix fondés sur le véritable coût de production en France. Elle consolide l'outil industriel existant et, en matière tarifaire, pérennise les tarifs réglementés de vente pour tous les petits consommateurs et prolonge les tarifs jusqu'en 2015 pour les gros consommateurs. Opérationnelle en juillet 2011, cette réforme préserve la compétitivité du prix de l'électricité pour les ménages et les entreprises françaises, dans un contexte d'ouverture du marché européen.

Des réseaux électriques « intelligents » pour une énergie maîtrisée

L'avenir est au réseau intelligent : un réseau capable d'intégrer les actions des utilisateurs afin de garantir un approvisionnement électrique durable, sûr et au moindre coût. Le développement des technologies « smart grids » permettra de mieux intégrer les énergies renouvelables dans le réseau, d'optimiser l'utilisation du parc de production et la gestion des pointes de consommation, d'augmenter l'efficacité énergétique, de réduire aussi les émissions de gaz à effet de serre. L'État encourage les projets menés pour prouver leur faisabilité technique et économique : un premier appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2009 par l'Ademe et plus d'une vingtaine de porteurs de projet se sont fait connaître. Cette dynamique se poursuivra dans le cadre des programmes des Investissements d'avenir. Au-delà de l'expérimentation, l'État soutient aussi les entreprises dans la structuration de leurs technologies « smart grids » : c'est le cas pour ERDF qui a mené une

phase d'expérimentation de compteurs communicants Linky, avec le déploiement de 300 000 compteurs à Lyon et dans la région de Tours. Cette expérimentation fait (actuellement) l'objet d'une évaluation menée par la Commission de régulation de l'énergie dans la perspective, en cas d'évaluation positive, d'une décision ministérielle pour le déploiement de 35 millions de compteurs communicants.

Développer la production d'électricité d'origine renouvelable

Pour l'éolien terrestre, le Grenelle de l'Environnement a défini un objectif de 10 500 MW d'ici 2012 et de 19 000 MW d'ici 2020. Fin 2010, la puissance raccordée était de 5 700 MW. Atteindre un tel niveau à terme implique la mise en service de nouveaux parcs : c'est notamment l'objet de l'appel d'offres lancé le 12 novembre 2010, visant

à installer 95 MW de parcs éoliens dans les départements d'outre-mer et en Corse. Un second appel d'offres pourrait porter sur 100 MW supplémentaires en 2011. Développer la production d'électricité d'origine renouvelable nécessite (sauf dans le cas de l'hydroélectricité) un fort soutien à l'aval. Il consiste à assurer aux producteurs un débouché : EDF ou les entreprises locales de distribution (ELD) sont tenues d'acheter l'électricité renouvelable, à un prix déterminé par la puissance publique. Ce prix d'achat, supérieur aux prix de marché de l'électricité, représente un surcoût pour EDF et les ELD, qui leur est compensé. Cette compensation est financée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par les consommateurs d'électricité au prorata de leur consommation, et dont les modalités de fixation ont évolué dans le cadre de la loi de finances élaborée pour 2011.

1 milliard

d'euros seront consacrés dans le cadre des investissements d'avenir à la création d'instituts de recherche associant acteurs publics et privés dans le domaine des énergies décarbonées.

65,2 TWh

ont été économisés en 3 ans, par le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Objectif pour 2011-2013 : 345 TWh, soit près de 6 fois plus.

42 %

de la contribution au service public de l'électricité payée par le consommateur sur chaque MWh va au financement des énergies renouvelables, et 35 % à la péréquation entre territoires.

5 700 MW

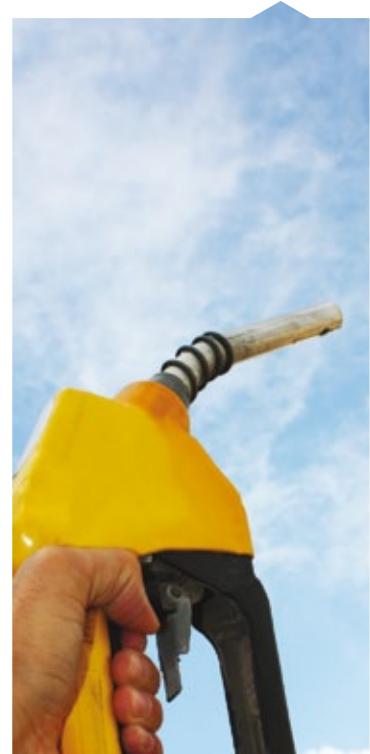
C'est le niveau de puissance raccordée fin 2010 par l'éolien terrestre au réseau électrique. L'objectif est de passer à 19 000 MW en 10 ans.

Les chiffres de l'énergie en 2010



Octobre : l'approvisionnement en carburants en crise

À l'automne, le système logistique pétrolier a été perturbé par l'interruption du fonctionnement des terminaux maritimes, l'arrêt des raffineries et le blocage intermittent des dépôts. Particuliers et entreprises en ont subi les conséquences, avec des difficultés d'approvisionnement dans les stations service, mais la rupture généralisée a pu être évitée, grâce à la mise en œuvre par le Gouvernement de mesures de fluidification du transport, de maximisation des importations, de recours aux stocks stratégiques... Ces stocks ont été échangés auprès des opérateurs contre d'autres moins faciles d'accès. Puis, la crise s'aggravant, le Gouvernement a fait prêter aux opérateurs des stocks stratégiques par la Société anonyme de gestion des stocks de sécurité (Sagess) : 2,1 millions de m³ de pétrole brut et de produits finis ont ainsi été mis à leur disposition. Dès la fin de la crise, la DGEC a reconstitué les stocks stratégiques.



Des choix pour l'énergie nucléaire française

François ROUSSELY, ancien président d'EDF, a remis en juin 2010 son rapport au président de la République sur l'organisation de la filière nucléaire française. Des décisions ont ensuite été prises pour renforcer l'unité de la filière : un accord de partenariat stratégique sera conclu entre EDF et Areva ; le choix de l'EPR est conforté ; la gamme de produits de la filière nucléaire française sera élargie pour s'adapter aux besoins des clients. Pour ce qui est de l'offre à l'exportation, elle a été au centre d'une conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil réunie par la France à l'OCDE les 8 et 9 mars 2010. La stratégie retenue priviliege une organisation administrative à plusieurs niveaux, avec la création du secrétariat interministériel au nucléaire international (présidé par le directeur général de l'énergie et du climat), et une offre de coopération structurée pour les pays qui débutent dans le nucléaire avec la création de l'Agence France nucléaire internationale (AFNI) et la mise en place de

Fin 2010, la puissance raccordée par l'éolien terrestre atteignait 5 700 MW. Elle doit plus que tripler à l'horizon 2020, ce qui passe par le développement de nouveaux parcs.

l'Institut international de l'énergie nucléaire. Enfin, une nouvelle version du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), qui dresse un bilan de cette activité, évalue les besoins nouveaux et détermine les objectifs à atteindre, a été publiée en juin.

Développement industriel pour les filières de l'économie verte

Dix-huit filières industrielles stratégiques de l'économie verte ont été identifiées avec un potentiel significatif de création d'emploi et de valeur sur le territoire national. Pour chacune d'entre elles (énergies renouvelables, captage- stockage du carbone et sa valorisation, optimisation des procédés industriels, chimie du végétal, biocarburants), la DGEC a animé des travaux afin d'établir, en



Le site de Flamanville (Manche) accueillera le futur réacteur EPR, actuellement en chantier.



À quoi sert la CSPE?

Payée par les clients en proportion de leur consommation, la contribution au service public de l'électricité (CSPE) représente au 1^{er} janvier 2011, **7,50 euros par MWh.**

Le montant des charges pour 2011 est de **3 465 millions d'euros.**

Elle finance les missions de service public de l'électricité :



concertation avec les professionnels, des plans d'actions opérationnels, dont la mise en œuvre commencera début 2011. Exemple avec les technologies de captage et de stockage de CO₂ qui peuvent contribuer significativement à la réduction des émissions carbonées à l'échelle mondiale et dont la France soutient le développement.

En termes de recherche, elle le fait via IFP Énergies nouvelles, le BRGM, l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou encore des financements (1 milliard d'euros) dans le cadre des Investissements d'avenir, notamment à travers la création d'instituts de recherche publics-privés. Les projets de démonstrateurs de recherche ont aussi bénéficié du soutien de l'Ademe, dans le cadre du fonds Démonstrateur créé à l'issue du Grenelle : 4 projets ont été sélectionnés pour une aide totale de 45 millions d'euros. Le Gouvernement a aussi accompagné les industriels français susceptibles de déposer un projet de démonstrateur industriel de captage et de stockage de CO₂ au fonds européen NER 300.

Les certificats d'économies d'énergie, pour des comportements vertueux

Le système des certificats d'économies d'énergie est un dispositif innovant imposé aux divers fournisseurs de développer les économies d'énergie. Les vendeurs d'énergie (les « obligés ») s'acquittent de leurs obligations par la détention d'un volume équivalent de certificats. Ils peuvent aussi obtenir des certificats auprès d'autres acteurs (les « éligibles »), qui peuvent obtenir des certificats en contrepartie des actions qu'ils mènent, comme les collectivités territoriales, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et les bailleurs sociaux. Sur la première période (2006-2009), les objectifs ont été largement dépassés avec 65,2 TWh (Terawattheure) cumulés actualisés d'économies d'énergie en 3 ans (contre 54 TWh espérés).

Le dispositif entre à présent dans une phase d'accélération, avec un objectif de 345 TWh sur 2011-2013, et s'élargit aux ventes de carburants automobiles. Pour lutter contre la précarité énergétique, les fournisseurs devront réaliser une part de leurs obligations en faveur de la réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés.

Pour en savoir plus

www.economie.gouv.fr
www.developpement-durable.gouv.fr
www.prix-carburants.gouv.fr

Synthèse

- La loi NOME sur l'organisation du marché de l'électricité organise un accès régulé à l'électricité nucléaire pour les fournisseurs alternatifs
- Des réseaux électriques intelligents avec les technologies smart grids
- Éolien terrestre, biogaz... des projets et du soutien pour les énergies renouvelables

Recherche et enseignement supérieur



26

Accroître la compétitivité de l'industrie française, facteur de croissance et d'emploi, via le développement de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologies : tel est l'objectif du programme Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle. Le ministère, qui pilote ce programme, agit en soutenant les pôles de compétitivité, les PME innovantes, la diffusion de l'innovation et la formation des ingénieurs.

Pour en savoir plus

www.competitivite.gouv.fr
www.industrie.gouv.fr
www.cgjet.gouv.fr
www.institut-telecom.fr
www.mines.net

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

ACTEURS DU PROGRAMME

DGCIS – Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services
– Les organismes de formation supérieure et de recherche et leurs services de tutelle.

Les TIC, enjeu majeur pour demain

Nationaux ou européens, les programmes de soutien à la R&D ont fait des TIC une priorité. Pôles de compétitivité, clusters Eureka, programmes communautaires mobilisent une partie importante de leurs moyens dans ce sens. Les clusters européens CATRENE (microélectronique), ITEA (logiciel), CELTIC (télécoms) et EURIPIDES (microsystèmes) constituent des instruments clés. Ce soutien à la R&D dans le domaine des TIC est encore amplifié par l'important volet numérique du programme Investissements d'avenir.

35 milliards pour construire l'avenir

Le programme des investissements d'avenir a été mis en place en 2010. 35 milliards d'euros, résultat d'un emprunt, ont été répartis selon 5 axes stratégiques : enseignement supérieur et formation, recherche, numérique, développement durable, filières industrielles et PME. Sous l'égide du Commissariat général à l'investissement, les ministères concernés ont lancé, à partir de l'été, les appels à projets visant à sélectionner les meilleurs candidats.

Stratégie industrielle et enjeux technologiques

Plus encore dans un contexte difficile, le Gouvernement doit concentrer ses efforts sur les projets stratégiques pour la croissance. Le soutien à la recherche industrielle se focalise sur trois domaines : les technologies de l'information et de la communication (TIC), les biotechnologies et la santé, l'environnement et le développement durable. Il s'attache essentiellement à faire sauter les verrous technologiques qui nécessitent une masse critique de R&D, inaccessible pour des acteurs isolés. C'est tout le sens du soutien au développement des pôles de compétitivité apporté par le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE), instrument privilégié de l'action de l'État dans ce domaine.

Les investissements d'avenir consacrent ainsi 4,5 milliards d'euros au développement de l'économie numérique dans le cadre du Fonds pour la société numérique. 2,25 milliards seront mobilisés au bénéfice des usages du numérique (numérisation des contenus culturels, « cloud computing »). 2 milliards iront au développement des réseaux: présenté par le Premier ministre le 14 juin, le programme national Très haut débit se doit de couvrir 70 % de la population dès 2020 et 100 % à l'horizon 2025 en stimulant l'investissement des opérateurs et en soutenant les collectivités territoriales. Sept projets pilotes ont été sélectionnés pour expérimenter le déploiement du très haut débit en dehors des zones très denses.

Faire converger les efforts

Le programme des investissements d'avenir prévoit de consacrer 3 milliards d'euros à la création d'instituts interdisciplinaires réunissant industrie et recherche publique, dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite. Ces instituts de recherche technologique (IRT) et instituts d'excellence pour des énergies décarbonées (IIED) doivent permettre une visibilité internationale de thématiques d'excellence et de se positionner sur de nouveaux marchés. Ce programme prévoit aussi 500 millions d'euros au renforcement des pôles de compétitivité par l'accompagnement et le financement de projets de R&D structurants ayant vocation à structurer les filières industrielles, à en faire émerger de nouvelles ou à financer des plateformes mutualisées d'innovation. Un Fonds national d'amorçage, doté de 400 millions, a été créé pour renforcer le financement en fonds propres des PME innovantes. Certaines des mesures

initiées dans le cadre des États généraux de l'industrie seront mises en œuvre grâce aux investissements d'avenir: aide à la réindustrialisation, prêts verts bonifiés, filières industrielles stratégiques.

Objectif développement durable

Pour expérimenter des technologies et des organisations moins gourmandes en énergie et plus propres, un milliard d'euros est attribué au « véhicule du futur » (750 millions pour l'automobile, 250 millions pour le ferroviaire et le naval). Le programme Démonstrateurs ADEME (1,35 milliard) permettra aux industriels d'avoir accès à des plateformes d'expérimentation des énergies renouvelables.

Construire un maillage d'entreprises innovantes

La taille réduite des PME françaises et leur plus grande exposition au risque limitent fortement leur accès aux financements privés classiques pour leurs démarches d'innovation. En accompagnant leurs projets et en facilitant la diffusion des technologies et process innovants, l'État vise à compenser ces faiblesses. Ainsi, l'aide aux projets des Jeunes entreprises innovantes (JEI) - dont bénéficient plus de 2300 entreprises - en les exonérant de charges sociales sur le personnel R&D, renforce leur capacité à recruter des personnels hautement qualifiés. Le crédit d'impôt recherche (CIR) contribue aussi à cette politique, de même que les actions du groupe OSEO: 400 millions de subventions et d'avances remboursables, 140 millions de soutien à des projets collaboratifs en 2010 et, au travers de la gestion du Fonds unique interministériel (FUI), 165 millions d'aides supplémentaires par an.

Écoles des mines et Institut télécom



En 2010, les Écoles des mines et de l'Institut télécom ont formé plus de 11 600 étudiants. Elles ont délivré près de 3 600 diplômes, dont 2 200 d'ingénieur ou de manager, et 400 doctorats. En un an, elles ont déposé 28 brevets et contribué à la création de 75 entreprises. Le taux global de boursiers sur critères sociaux a atteint 30 % en 2010 et les écoles ont accueilli dans leurs cycles diplômants 30 % d'élèves étrangers, venant majoritairement de pays en forte croissance économique.

À la demande du Ministre, les Écoles des mines et l'Institut télécom sont engagées dans un regroupement, annoncé le 30 juin, autour d'un projet stratégique commun, sous la tutelle du CGIET (Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies). Il s'agit de créer un institut faisant référence en matière de développement de nouvelles technologies, de politiques publiques et de régulation économique, de formation d'entrepreneurs ainsi que de création d'activités et d'entreprises innovantes. Des actions communes ont déjà vu le jour, comme l'ouverture d'une formation TIC et Santé à Montpellier. L'excellence de leurs chercheurs leur a valu de belles distinctions, dont la médaille Blondel ou le Presidential Green Chemistry Academic Award. En 2010 aussi, l'Institut télécom a ouvert une antenne dans la Silicon Valley, pour accompagner des PME proches de l'Institut et nouer de nouveaux partenariats.

71

pôles de compétitivité bénéficiant du label de l'État. 6 nouveaux pôles ont été labellisés en mai 2010 dans le domaine des écoénergies; le label a été retiré à 6 autres.

1952

projets de R&D ont été présentés par les pôles, depuis leur création et 870 projets, représentant 4,3 milliards d'euros de dépenses de R&D, ont été retenus.

1,8

million d'euros mobilisé par projet retenu en moyenne.

TrKB

Ce projet TrKB qui permet de réduire le risque de métastases de certains cancers est l'un des premiers projets aidés débouchant sur la mise sur le marché de produits ou services innovants. Au même titre que les projets ATHIM (détection des maladies cardiovasculaires), PLAY ALL (technique permettant de créer des jeux vidéo compatibles avec les différents standards) ou Terra Numerica (numérisation des territoires et du patrimoine urbain).



Les pôles de compétitivité

Synthèse

- La recherche, au premier rang des bénéficiaires des investissements d'avenir : économie numérique, très haut débit, véhicule du futur...
- 71 pôles de compétitivité : mise sur le marché de nouveaux produits et services innovants issus des premiers projets aidés
- Premiers pas vers la constitution d'un l'Institut mines-télécom

Aide publique au développement



28

Aide économique et financière au développement

Par son aide publique au développement, la France participe à la lutte contre la pauvreté dans le monde et pour l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation. Elle encourage une croissance créatrice d'emplois et de revenus dans les pays en développement et s'attache à préserver l'environnement et la diversité au plan mondial. Le ministère pilote l'un des trois programmes qui contribuent à cette politique.

Pour en savoir plus
www.afd.fr

ACTEUR DU PROGRAMME
DG Trésor – Direction générale du Trésor

Le G20 se met à l'heure du développement

2010 a été marquée par la création, au sein du G20, d'un groupe de travail dédié au développement, à laquelle le ministère, conjointement avec celui des Affaires étrangères et européennes, s'est associé au nom de la France. Les neuf priorités définies à cette occasion constituent un socle pour les travaux de la présidence française du G20 en matière de développement. La France a choisi de se concentrer plus spécifiquement sur deux d'entre elles, les infrastructures et la sécurité alimentaire.

Des échanges plus équilibrés

En application du nouveau cadre stratégique pour l'aide au commerce, défini par le Comité interministériel de coopération internationale pour le développement (CICID), la France a augmenté ses efforts financiers en matière d'assistance technique au commerce et respecté en 2010 son objectif de 150 millions d'euros par an. L'augmentation de l'aide a prioritairement profité aux pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), en cohérence avec les engagements internationaux pris par l'Union européenne.

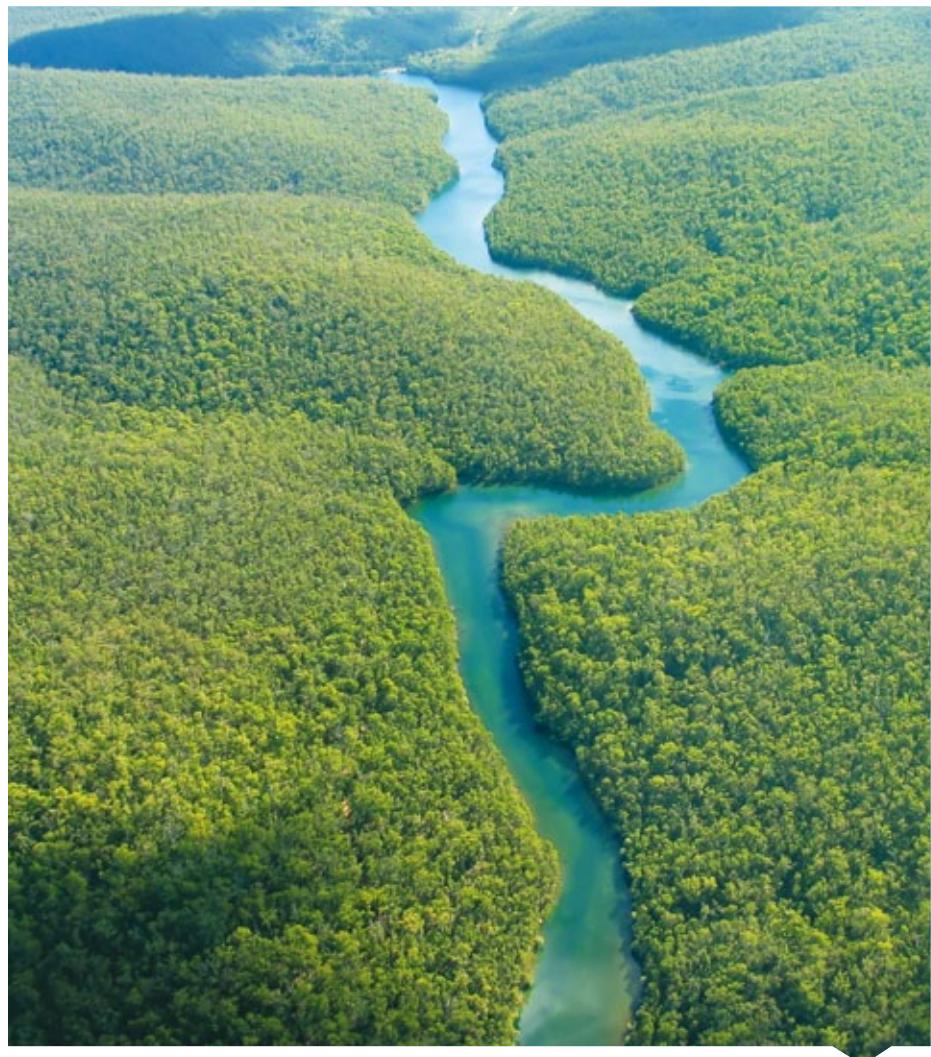
Le ministère a aussi œuvré tout au long de l'année, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, à la relance des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP, pour encourager la croissance, le développement des échanges, l'intégration régionale et la réduction de la pauvreté.

Réformer les institutions internationales

En 2010, le ministère a joué un rôle moteur pour poursuivre l'adaptation des ressources, des modalités d'intervention et de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI). Dans le prolongement de son prêt bilatéral de 11 milliards d'euros, la France a été l'un des premiers pays à ratifier la flexibilisation des nouveaux accords d'emprunt du FMI et leur augmentation à 500 milliards de dollars. Elle a aussi renforcé la capacité du FMI à prêter aux pays à faible revenu, via un prêt de 2 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) au financement des instruments concessionnels du Fonds. Le FMI s'est également engagé dans une profonde réforme, consacrée par l'accord sur les quotes-parts et la gouvernance conclu par les ministres des finances du G20 à Gyeongju (Corée) le 23 octobre. Et le ministère a poussé la négociation sur la réforme de la Banque mondiale pour accentuer la représentation des pays émergents et en développement : les pays en développement y ont dorénavant 47,2 % des droits de vote et la Chine devient le troisième actionnaire devant l'Allemagne et la France.

Reconstituer les fonds, une nécessité

Le G20 avait décidé, au Sommet de Londres en 2009, d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques multilatérales de développement chargées de soutenir la croissance sur les marchés émergents et dans les pays en développement. Ces établissements (BIRD, BERD : Banque internationale/ européenne pour la reconstruction et le développement; BID : Banque interaméricaine de développement ; BAfD : banque africaine de développement, Fonds africain de développement) ont donc bénéficié en 2010 d'augmentations conséquentes de capital après des négociations rigoureuses pour les dimensionner à leur juste besoin et les accompagner des réformes institutionnelles nécessaires. En décembre, le Parlement a autorisé la France à souscrire à ces recapitalisations. En 2010 aussi ont été reconstitués les deux principaux fonds concessionnels, l'AID (groupe Banque mondiale) et le BAfD,



permettant de mobiliser respectivement 49 milliards de dollars et 9 milliards pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance dans les pays les plus pauvres sur les trois prochaines années. Bailleur important de ces deux fonds, la France contribuera au total pour 1,6 milliard d'euros.

Évaluation et information du Parlement

Conformément aux principes du Comité d'aide au développement de l'OCDE, les actions financées par le ministère en matière d'aide au développement sont évaluées, de manière indépendante, par des cabinets de consultants extérieurs, dans le cadre d'une mise en concurrence. Chaque évaluation est coordonnée par l'Unité d'évaluation des activités de développement et suivie par un comité de pilotage. Les résultats des évaluations sont transmis au Parlement et font l'objet d'une publication.

Un Fonds vert contre le changement climatique

Par l'Accord de Copenhague signé en décembre 2009, les grands pays « pollueurs » se sont engagés dans la lutte contre le changement climatique. Le ministère a travaillé en 2010 à traduire les actions décidées en décisions opérationnelles, notamment en veillant au respect des engagements pris en matière de financements d'urgence : 30 milliards de dollars seront apportés sur trois ans aux pays les plus vulnérables pour soutenir leur adaptation aux impacts du réchauffement. La France a montré l'exemple en versant plus du tiers de son engagement total (1,2 milliard d'euros). Elle s'est associée à la mise en place du Fonds vert pour le climat, créé au Sommet de Cancun, et participe à l'identification des sources de financement de long terme nécessaires pour mobiliser, à l'horizon 2020, 100 milliards de dollars par an au bénéfice des pays en développement, via le secteur public, le privé ou les marchés carbone.

Synthèse

- Réforme du FMI : une gouvernance accordant une meilleure place aux pays émergents
- Recapitalisation réussie pour les banques multilatérales de développement

Engagements financiers de l'État



Airbus est l'un des principaux bénéficiaires de la garantie à l'export par la Coface.

30

Le ministère assure à l'État son financement quelles que soient les circonstances, en gérant sa dette et sa trésorerie au mieux des intérêts de tous et dans les meilleures conditions de sécurité. Il apporte aussi sa garantie aux dispositifs mis en place pour favoriser le développement de l'économie française à l'international.

Pour en savoir plus

www.francetresor.gouv.fr
www.performance-publique.gouv.fr

Synthèse

- 187,6 milliards d'euros émis pour accompagner la sortie de crise, dont 22 milliards investis pour l'avenir
- L'assurance-crédit, mobilisée au service de la compétitivité des entreprises sur des marchés instables

Charge de la dette et trésorerie de l'État

ACTEURS DE LA MISSION

AFT – Agence France Trésor

DG Trésor – Direction générale du Trésor

Une année d'émissions importantes

Responsable de la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, l'Agence France Trésor lui permet de couvrir ses besoins de financement au meilleur coût pour le contribuable. En 2010, elle a procédé à 187,6 milliards d'euros d'émissions nettes à moyen et long terme pour couvrir l'accompagnement de la sortie de crise, mais aussi financer des investissements d'avenir (à hauteur de 22 milliards). La mutualisation des trésoreries publiques a permis de réduire l'encours des bons du Trésor de 27 milliards, les dépôts augmentant de 43 milliards en un an.

Charge de la dette, une progression contenue

Le maintien de taux courts très bas a permis de limiter la progression de la charge de la dette : à 40,5 milliards (en hausse de 2,9 milliards par rapport à 2009), elle se situe, en exécution, en deçà du niveau inscrit dans la loi de finances rectificative du 9 mars 2010. En 2010 aussi, l'AFT a mis en place, sous mandat de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), un programme d'Euro Commercial Paper pour diversifier les sources de financement à court terme de la Sécurité sociale. La dette négociable de l'État s'élève au 31 décembre à 1 229 milliards ; sa durée de vie moyenne est passée de 6,64 fin 2009 à 7,16 années fin 2010.

Appels en garantie de l'État

L'assurance-crédit en soutien des exportateurs

Dans un contexte marqué par un risque d'assèchement des liquidités, la politique d'assurance-crédit volontariste menée par le Ministère est parvenue à son objectif : aucun projet d'exportation viable n'a été perdu à cause d'un défaut de financement. Après une augmentation exceptionnelle de 35 % en 2009, au plus fort de la crise, l'encours de la Coface a encore augmenté de 9 %, pour atteindre 60 milliards d'euros. En 2010, ce sont plus de 15 milliards de garanties sur contrats

conclus qui ont été apportés aux entreprises de toutes tailles, les aidant à se maintenir sur des marchés difficiles : les transports, l'énergie, le militaire, le spatial...

Pour exporter, d'abord prospecter...

Les réformes de l'assurance-prospection, engagées en 2008-2009, commencent à porter leurs fruits : plus de 7 000 entreprises (+ 30 % sur un an) ont bénéficié de cette procédure qui les couvre en partie contre le risque d'échec de leur prospection hors des frontières.

Conduite et pilotage des politiques économique et financière



Ce programme assure l'impulsion des politiques publiques menées par les ministères économique et financier au travers des activités d'état-major ou d'expertise, de conseil et de contrôle. Il organise la convergence de politiques ministérielles transversales (ressources humaines, budget, modernisation, systèmes d'information...) ; certains services particuliers sont également rattachés à ce programme.

ACTEURS DU PROGRAMME

APIE – Agence du patrimoine immatériel de l'État

CGEFi – Contrôle général économique et financier

DAJ – Direction des affaires juridiques

IGF – Inspection générale des finances

IGPDE – Institut de la gestion publique et du développement économique

Médiateur des ministères

économique et financier

SCL – Service commun des laboratoires de la DGCCRF et de la DGDDI

SG – Secrétariat général

TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (voir page 12)

Un nouveau Secrétariat général

Le Secrétariat général (SG) des ministères économique et financier élabore et coordonne les politiques ministérielles relatives aux ressources humaines, à la synthèse budgétaire, aux systèmes d'information, à la modernisation... Le décret et l'arrêté du 30 avril 2010 ont modifié son organisation et élargi son périmètre de compétences pour renforcer la coordination des politiques ministérielles dont il a la charge et favoriser la mutualisation des fonctions transversales.

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'État, le Secrétariat général a participé à la mise en place des directions départementales interministérielles et des DIRECCTE et assuré la coordination de la mise en œuvre de la RGPP dans les deux ministères.

Le Secrétariat général élabore les principes de gestion des ressources humaines, coordonne les travaux réglementaires, conduit le dialogue social, définit les

politiques en matière de diversité, d'égalité... En 2010, la concertation avec les organisations syndicales a notamment porté sur la réforme de l'administration, la préparation des élections professionnelles de 2011. Par ailleurs, les deux ministères se sont vus décerner le label Diversité de l'AFNOR le 14 décembre 2010, devenant les deux premières administrations d'Etat à obtenir cette reconnaissance, à laquelle l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) apporte sa contribution au travers de ses formations. Une réflexion a été lancée sur les futurs cadres dirigeants, leurs profils, leur formation et l'accompagnement de leur carrière. Le nouveau répertoire des métiers ministériels, qui décrit les 166 métiers exercés à Bercy, a été publié, ainsi que les textes fusionnant et actualisant la carrière des corps des ex-DG1 et DGCP. L'entretien professionnel a été généralisé pour les catégories A et B, et un protocole d'expérimentation a été signé avec 7 organisations syndicales pour encadrer les droits et devoirs des télétravailleurs. Enfin, en matière sociale, deux chantiers ont dominé l'année : la préparation d'un plan ministériel Santé et sécurité au travail, intégrant la prévention des risques psychosociaux, et la réflexion sur les possibilités d'évolution et d'amélioration des prestations d'action sociale.

Le Secrétariat général pilote également les affaires financières (préparation des budgets pluriannuels), immobilières (recueil et partage des bonnes pratiques dans la gestion des opérations de traitement de l'amiante), et a accompagné les directions pour le déploiement du contrôle interne dans un contexte marqué par le déploiement de l'application Chorus et la réorganisation territoriale. Créé en janvier 2010, le Centre de prestations financières a exercé son activité pour le compte de services centraux relevant de trois programmes en traitant plus de 16 000 engagements juridiques et 28 000 « services faits ». De nouveaux services informatiques ont été offerts et un projet d'optimisation des fonctions logistiques a été engagé. Une démarche qualité concernant l'ensemble des services du Secrétariat général a été lancée.

La communication sur l'action gouvernementale (auto-entrepreneur, réforme de la taxe professionnelle, télédéclaration...) a été poursuivie et une refonte complète de la communication des deux ministères sur Internet a été lancée, sur les bases proposées par le rapport Riester qui recommande de diviser par 10 le nombre de sites web de l'Etat. Ce chantier, qui s'étendra sur 2011 et 2012, portera sur l'intégration de contenus et le renommage des sites existants. Il se doublera de l'investissement des nouveaux espaces de communication que constituent les réseaux sociaux.



Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, et Dominique LAMOT, secrétaire général de Bercy, ont reçu le label Diversité des mains de Florence MEAUX, directrice générale de AFNOR Certification le 20 janvier 2011.

166

métiers recensés et décrits par le répertoire des métiers ministériels achevé en 2010 : fiscalité, budgétaire, développement économique, statistique, support...

87 %

d'augmentation des demandes de conseil et d'appui après la diffusion de la circulaire du 5 mars 2010 relative aux dépôts et à la gestion des marques de l'Etat.

4 300

nouveaux dossiers ouverts en 2010 au titre de l'activité d'Agent judiciaire du Trésor.

80 %

des mesures proposées par le Médiateur des ministères économique et financier pour améliorer le fonctionnement des services et simplifier les démarches des usagers sont mises en œuvre.





c'est le nombre d'analyses réalisées en 2010 par le Service commun des laboratoires (SCL). Ce réseau de 11 laboratoires répartis dans l'Hexagone est un service rattaché conjointement à la DGCCRF et à la DGDDI. Les 430 agents, scientifiques et techniciens, sont amenés à traiter des demandes émanant de leurs directions de tutelle, mais aussi de l'AFSSAPS, du ministère de l'Écologie, de la direction générale de l'alimentation ou de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Leurs analyses, consacrées aux deux tiers à l'alimentaire et pour un tiers aux produits industriels, ont conduit à démanteler des réseaux criminels et à adopter des mesures de protection des consommateurs.

En appui de la décision publique

Les corps d'inspection et de contrôle ont la responsabilité d'éclairer les décideurs publics pour une gestion rigoureuse du secteur public. L'Inspection générale des finances a mené une centaine de missions, centrées sur les opérateurs de l'État, l'efficience des dépenses fiscales, l'emploi et le secteur social, l'énergie et le développement durable, les finances locales... L'IGF a innové en constituant des équipes de référence dédiées aux finances publiques, à la politique de l'emploi et à la culture. Le Contrôle général économique et financier (CGEFin) a donné la priorité à la modernisation des modes d'exercice du contrôle et à l'accompagnement des orientations comptables et financières de l'État. Pour faire

face à l'augmentation de la demande, il a affiné ses méthodes d'audit, avec l'objectif d'une certification à l'horizon 2012. Le CGEFin intervient aussi en conseil, y compris auprès de parlementaires en mission.

Défendre les intérêts de l'État

La Direction des affaires juridiques (DAJ) participe à la sécurité juridique de l'État. Elle a effectué, en un an, près d'un millier de consultations écrites, dans tous les domaines du droit, et autant par courriel. Depuis la création le 1er mars 2010 de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), la DAJ pilote et coordonne les mémoires en défense : sur les 300 QPC soulevées sur des textes relevant de Bercy, le Conseil constitutionnel a rendu



L'information du public contribue à renforcer la cohérence des politiques menées par les ministères économique et financier. Cet objectif est porté par le Sircom au sein du Secrétariat général.

6 décisions de non-conformité totale et 2 de non-conformité partielle. Responsable de la réglementation des marchés publics, la direction a publié le décret sur les concessions de travaux. Agent judiciaire du Trésor, activité en cours de certification ISO 9001, la DAJ assure aussi la représentation de l'État devant les juridictions judiciaires (6 700 dossiers en cours fin 2010); elle a obtenu plus de 20 millions d'euros de réparations civiles.

Intelligence économique

Le Conseil des ministres du 8 décembre 2010 a précisé le cadre rénové de la politique publique d'intelligence économique, issu des orientations proposées par le Délégué interministériel, placé auprès du Secrétaire général. Son action s'articule notamment autour de la veille économique stratégique et de la compétitivité des entreprises en mobilisant les acteurs au nombre desquels, le Coordinateur ministériel à l'intelligence économique (CMIE) et le réseau de chargés de mission régionaux placés auprès des DIRECCTE. En 2010, l'accent a été mis sur l'accompagnement des PME, l'anticipation économique, la protection du patrimoine stratégique national et le projet de plate-forme de veille « e-veil ».

Le patrimoine immatériel, une idée neuve

La valorisation du patrimoine immatériel est une démarche en forte progression : en 2010, l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) a été sollicitée sur 85 dossiers (+ 52 % sur un an). Cette progression témoigne de la diffusion de l'idée de valorisation dans les administrations et d'une perception croissante de la valeur des actifs immatériels et des enjeux qui s'y rapportent. L'action développée par l'APIE a ainsi porté sur la mise à disposition des lieux publics pour des tournages ou des événements, la promotion de la prise de conscience du potentiel représenté par les marques publiques ou encore la préparation du futur portail unique d'accès aux données publiques (Etatlab) permettant aux acteurs économiques de créer de nouvelles richesses en les réutilisant.

Défense et sécurité

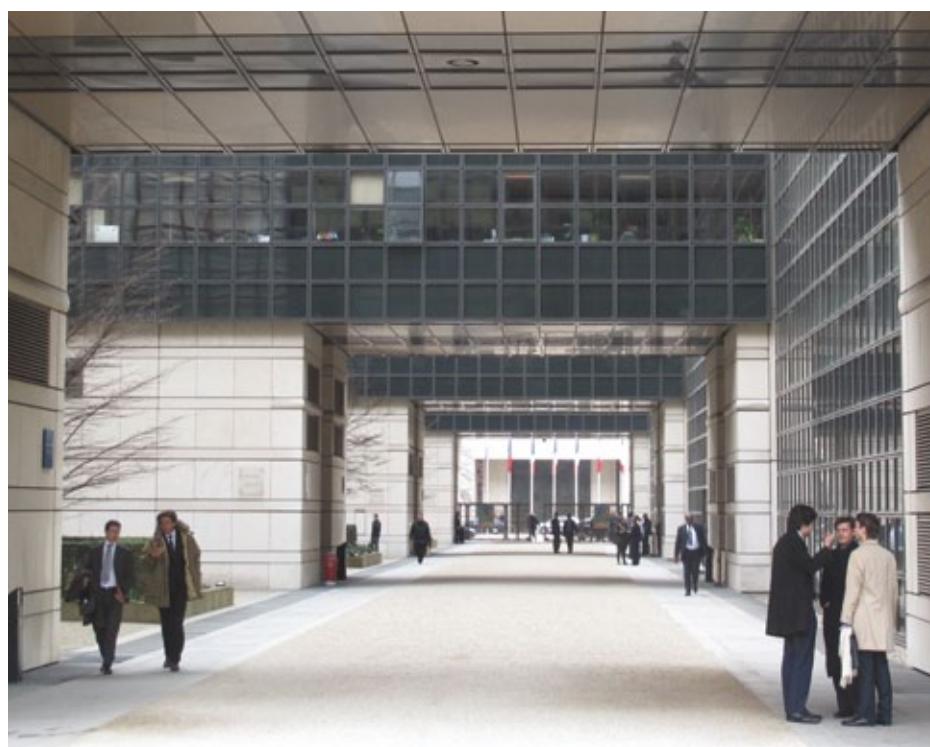
Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS), dont les responsabilités sont désormais exercées par le Secrétaire général, veille à la prévention des dysfonctionnements économiques. Il a par exemple assuré en 2010 la gestion des crises liées à l'éruption du volcan islandais, aux grèves dans le secteur des carburants et à l'épisode neigeux de décembre. L'organisation territoriale du secteur a été réorganisée autour des DRFIP et des DIRECCTE.

24 000 médiations depuis 2002

Recours des usagers (particuliers et entreprises) en litige avec les services des deux ministères, le Médiateur peut être saisi par courrier, télécopie, courriel ou via Internet. Il a traité 3 300 demandes de médiation en 2010, concernant majoritairement les impôts, le recouvrement des créances non fiscales et des produits des collectivités territoriales. Dans 70 % des cas, il a donné satisfaction – partiellement ou totalement – aux usagers demandeurs.

Pour en savoir plus

www.apiefrance.fr
www.institut.bercy.gouv.fr
www.ie.bercy.gouv.fr
www.tracfin.bercy.gouv.fr



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation : SCRIPTO SENSU / 01 48 05 14 59 / www.scriptosensu.com

Photos : Brian W. STEVENS/Scripto Sensu, Nicole VRIGNONNEAU - SG, Patrick VEDRUNE - SG,
DGCCRF, ENSAI, EDF, France Telecom, Alain SALESSE - SG, Philippe RICARD - SG,
D.H. SIMON - SG, DR, SG.

Illustration couverture : Brian W. STEVENS/Scripto Sensu

www.economie.gouv.fr

Parution : juin 2011

